

## 55 - Subventions aux associations culturelles

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutien financier aux associations culturelles, qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement aux acteurs et projets culturels (Emergences, Contrat de Ville, Contrat Local d'Education Artistique, Parcours artistiques et culturels, Hors saison un été culturel, Fête de la Musique...).

En 2015, à partir des réalités et des perspectives de son territoire, la Ville de Besançon propose une répartition de son soutien financier aux associations culturelles autour des trois dispositifs suivants :

- Dispositif 1 - soutien aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle-sensibilisation-médiation, organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles)
- Dispositif 2 - soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement ressources, études et recherches, diffusion régulière)
- Dispositif 3 - soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

En 2015, la Délégation Culture a soutenu 121 projets et activités de 104 associations à hauteur de 739 053 €, en dehors des programmes d'accompagnement spécifiques.

Il est proposé ici l'attribution de subventions aux associations culturelles, dans le cadre du Dispositif 1 - Soutien aux projets :

- pour la demande de subvention d'une association culturelle restée en attente d'éléments d'instruction pour 2015,
- pour la première étape d'un projet pluriannuel d'action culturelle de territoire,

soit la répartition suivante :

### - Au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels récurrents :

- 12 000 € à l'Association APACA pour l'organisation du Festival «Lumières d'Afrique» du 7 au 15 novembre 2015 à Besançon

### - Au titre de l'aide à l'action culturelle :

- 5 000 € à l'Association théâtrale Un Château en Espagne, structure porteuse des activités artistiques de Céline Schnepf, pour la première étape, en 2015, d'un projet pluriannuel d'action culturelle de territoire, intitulé «Jardins du bout du monde», sur le quartier de Palente Orchamps à Besançon.

En cas d'accord, la somme totale, soit 17 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions proposées aux projets pour un montant total de 17 000 €.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? 2. Très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 6 (1 contre), le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 52

Contre : 2

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*